Compte rendu de la séance du 21 avril 2015

Date de la convocation: 16/04/2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

<u>Présents</u>: Alain MICHEL, Jérémi BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Monique OUVRIER-BUFFET, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés: Emile BADIH par Nicolas WIERZBINSKI, Adèle KUENTZ par Jeremi BARANOWSKI

Excusés: Denis PICHON

Absents:

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

- Echange Commune/Arnaud/Michel/Thomé BND 555
- Convention stagiaire archiviste
- Emprunt Caissse Epargne achat bus scolaire
- Vente de bois de gré à gré
- Choix du bureau d'études pour les études de sols nécessaires à l'implantation de la station d'épuration du village
- Schéma directeur Eau Potable : sous-traitant du bureau Hydrétudes
- Convention avec le SIVU Micro-Crèche pour le ménage et la livraison des repas
- Plantations jardinières mairie
- Formation intervenants TAP
- Adhésion au Syndicat Intercommunal Routier de Chorges

Questions diverses:

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente. Les conseillers municipaux demande à ce qu'il soit bien précisé "excusés" lorsque c'est le cas pour des membres absents et excusés. Il y sera fait attention lors de la rédaction du compte rendu dorénavant. Le conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

M le maire informe le conseil municipal que 2 points n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour pour des raisons de réception des courriers en mairie :

- -la demande de subvention de l'ADMR
- -le retrait de la commune de Bellafaire de la CCSP

et demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour délibérer de ces 2 points lors de cette séance.

Le conseil municipal ccepte à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur ces 2 points.

1- Echange indivi bien non délimité D 2015 037

M le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis 1997, des démarches sont en cours pour réaliser un échange de parcelles entre la commune et 3 propriétaires privés concernant la parcelle n°B555-a, bien en indivi et non délimité, situé au Mont Colomban.

Sur une partie de cette parcelle se trouvent les réservoirs d'eau potable pour le village, et les différentes municipalités qui se sont succédées depuis 1997 ont toujours souhaité rendre cette partie communale pour y réaliser un chemin communal menant aux réservoirs d'eau potable.

Pour se faire il conviendrait d'échanger avec les 3 propriétaires privés concernés, selon le descriptif suivant, établi par le cabinet de géomètres Toulemonde Bontoux :

- -M René Thomé cède 7a 00ca à la commune qui lui cède la parcelle B n°293 pour une surface de 7a85ca
- -M Marceau Arnaud cède 60ca à la commune qui lui cède la parcelle B 1187 pour une surface de 78ca
- -M Pascal Michel cède 2a05ca à la commune qui lui cède 2 parcelles section B, la DNC-a pour une surface de 77ca et la DNC-b pour une surface de 89ca.

En outre, M Pascal Michel souhaite que lors de la réalisation du chemin communal pour se rendre aux réservoirs d'eau potable de la commune, de la terre soit prélevée sur sa parcelle pour créer le chemin communal et aménager une plateforme à côté de son bâtiment.

M le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention :

- d'effectuer cet échange tel qu'établi par le bureau de géomètres,
- de faire aménager une plateforme sur le terrain de M Pascal Michel
- de prendre à la charge de la commune les frais de géomètres et de notaire liés à cet échange de parcelles,
- et d'autoriser M le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions.

2- Emprunt Caisse Epargne pour l'achat d'un bus scolaire D 2015 026

M le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental 04 délégant compétence à la commune de Piégut pour le transport scolaire du regroupement pédagogique Piégut-Venterol et des collégiens à Tallard, il a été décidé, lors du vote du budget transport 2015, d'acheter un bus financé par une subvention FODAC, une avance remboursable du Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence, et un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 36 400 €.

M le Maire donne lecture du contrat d'emprunt numéro A29150Cl proposé par la Caisse d'Epargne et qui peut se résumer ainsi :

- prêt à taux fixede 1,93%
- durée d'amortissement : 5 années
- échéances trimestrielles
- montant 36 400 €uros
- frais de dossier : 91 €uros
- versement des fonds fin mai 2015

M le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 2 astentions, de contracter cet emprunt avec la Caisse d'Epargne et d'autoriser M le Maire à signer ce contrat et tout document nécessaire relatif à cet emprunt.

3-Stagiaire archiviste (D 2015 027)

M le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget 2015 il a été décidé de recruter une stagiaire archiviste durant l'été pour traiter les archives de la commune de Piégut.

Plusieurs personnes ont répondu à l'offre de stage.

Mme Adèle KUENTZ, 1ère adjointe, a reçu Mme Tatiana BERNOT, étudiante à Aix en Provence, très intéressée par ce stage.

M le Maire donne lecture de la convention de stage proposée par la faculté d'Aix-Marseille pour Mme Tatiana BERNOTet qui se résume ainsi :

- durée du stage : 14 semaines du 18/05/2015 au 23/08/2015 à 35 heures par semaine
- rémunération mensuelle : 508 € 20 cents (éxonération des charges sociales)

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention, de recruter Mme Tatiana BERNOT pour un stage archiviste selon les modalités de la convention et autorise M le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce stage d'été.

4-Vente de bois gré à gré (D 2015 031)

M Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'ONF de réaliser une coupe de bois pour éclaircir la forêt et permettre un meilleur renouvellement de celle-ci : série 1, parcelles 2, 3 et 4 pour une surface de 17, 20 hectares, environ 1/4 de pins sylvestres et 3/4 de hêtres.

La vente de ce bois pourrait rapporter un gain intéressant pour la Commune selon le prix de vente actuel.

M le Maire propose au conseil municipal, vu le plan d'aménagement de la forêt communale de Piégut dont l'état d'assiette prévoit le passage en coupe des parcelles 2-3-4, de décider une vente de gré à gré, et de demander à l'Office National des Forets de fixer le prix de retrait en fonction des conditions de marché.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de M le Maire, et demande à ONF, en cas de mévente lors de l'appel d'offre public de proposer cet article en vente de gré à gré.

Le conseil municipal décide, à 7 voix pour et 3 abstentions, de confier à ONF le choix de la validité des offres jusqu'à la conclusion de la vente.

5-Station épuration du village : études géotechniques (D_2015 032)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation d'études géotechniques afin de définir l'implantation de la future station d'épuration du village.

Trois entreprises ont envoyé leur offre en mairie :

- TETHYS pour un montant de 3 960,00 €TTC
- SOL CONCEPT pour un montant de 4 788,00 €TTC
- AQU'TER pour un montant de 3 913,17 €TTC

Après étude de ces 3 offres, M le Maire propose au conseil municipal d'attribuer la réalisation de ces études géotechniques au bureau d'études AQU'TER.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention, d'attribuer la réalisation de ces études géotechniques au bureau d'études AQU'TER, et autorise M le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

6-Schéma eau potable : sous traitance Géosynergie SARL (D 2015 030)

M le Maire rapelle au conseil municipal que par délibération en date du 24 février dernier, n° 2015-012, l'étude du schéma directeur d'eau potable a été attribuée à la société Hydrétudes de GAP.

Par courrier en date du 2 avril 2015, la société Hydrétudes informe qu'elle fait appel à la SARL Géosynergie de l'Isle sur la Sorge pour la partie hydrologie de ce shéma, et propose à la signature la déclaration de sous traitance correspondante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter cette sous-traitance, et d'autoriser M le maire à signer cette déclaration de sous-traitance.

7-Convention SIVU crèche ménage (D 2015 033)

M le Maire informe le conseil municipal que la femme de ménage qui intervient dans les locaux dela micro-crèche du SIVU Venterol-Piégut prend régulièrement des congés, il convient donc de trouver quelqu'un pour la remplacer. Il propose de faire intervenir l'agent de cantine pour ces remplacements.

Les dépenses (salaires et charges) alors encourues seront réglées par la commune de Piégut, le SIVU de la micro-crèche remboursant la totalité de celles-ci. Pour cela une convention, produite par le SIVU, est à signer entre la commune de Piégut et le SIVU.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 9 voix pour et une abstention, d'accepter la propositon de M le Maire, et l'autorise à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

En ce qui conserne la livraison des repas de cantine, le conseil municipal demande à ce que le SIVU de la micro-crèche établisse directement un contrat avec l'agent de cantine qui effectue cette livraison.

8-Plantations jardinières placette de l'érable

M le Maire demande aux conseillers municipaux qui veut bien prendre en charge la commande des fleurs pour les jardinières de la placette de l'érable afin que l'employé communal puisse aller y déposer les jardinières vides et les récupérér ensuite pleines. M Jeremi Barnowski se propose pour cette mission.

9-Formation intervenant TAP (D 2015 035)

M le Maire informe le conseil municipal que des stages à la journée selon des thèmes bien précis sont mis en place par le CNFPT pour les intervenants dans le cadre des TAP, et propose d'en faire bénéficier au cas par cas les intervenants TAP.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de faire bénéficier de manière ponctuelle les intervenants des TAP des journées de formation pouvant les intéresser, et d'en régler le coût alors demandé, et autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

10-Adhésion au Syndicat Intercommunal Routier de Chorges (D 2015 036)

M le Maire informe le conseil municipal que le SIRC, Syndicat Intercommunal Routier de Chorges, met à disposition du matériel de voirie à ses adhérents, et facture ensuite le nombre d'heures d'intervention. M le Maire propose donc d'adhérer au SIRC, l'adhésion est gratuite, pour pouvoir utiliser ce service au coup par coup en cas de besoin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention, d'adhérer au SIRC, d'utiliser ses services en cas de besoin, et autorise M le Maire à signer tout document utile à la mise oeuvre de cette décision.

11-Subvention ADMR (D 2015 029)

M le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention émanant de l'association d'aide à domicile en milieu rural ADMR parvenue en mairie après le vote du budget.

Cette association d'aide à domicile est intervenue en 2014 sur la commune de Piégut chez 2 familles pour 36 heures et sollicite une subvention minimum de 1€ de l'heure.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, d'accorder à l'ADMR une subvention de 100 € pour l'année 2015 et décide de prendre une délibération modificative de crédit en prélevant cette somme sur l'article des dépenses imprévues de fonctionnement du budget général 2015.

12-Modification du périmètre de la CCPSP (D 2015 028)

M le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 17 février dernier, l'ensemble du conseil municipal avait donné son accord, avec tristesse, sur la sortie de la commune de Bellafaire de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon CCPSP.

La CCPSP demande à ce que la commune de Piégut se prononce sur la modification de son périmètre due à la sortie de la commune de Bellafaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unamité des membres présents ou représentés de donner son accord sur la modification du périmètre de la CCPSP.

Questions diverses:

*Loyers impayés: le conseil municipal demande à ce que soit fait le point avec la trésorerie sur les loyers impayés, et qu'une relance par courrier soit effectuée auprès des concernés.

- *Sentier botanique: Le point est fait sur le projet de sentier botanique:
- -la compétence sentier est du domaine de la CCSP
- -la demande de subvention de l'Europe est toujours en attente
- -un tour sur place est envisagé
- *Compétences CCSP: Mme la 1ère adjointe, Adèle Kuentz, qui vient d'arriver à la séance du conseil municipal pour cause de déplacement professionnel, fait part de ses inquiétudes et interrogations concernant les nouvelles compétences à venir de la CCSP imposées par la loi (2017 eau et assainissement) le regroupement avec d'autres communautés de communes imposé aussi par la loi (2020), et demande l'avis des conseillers municipaux sur ces différents points. Certains conseillers seraient favorables au regroupement avec la vallée de l'Avance, d'autres avec Tallard, d'autres avec Sisteron ..., certains pour rester dans une communauté de communes rurales, d'autres pour quitter la CCSP......
- *Point sur les réseaux d'irrigation : Les réseaux d'irrigation ont été mis en service. Des travaux sont à réaliser sur le réseau du bas, un devis de SOPEI pour un contacteur est en attente de réception, la pose de ce contacteur devrait limiter la consommation d'électricité.
- *Commissions communales : Un conseiller municipal souhaiterait que les dates et lieux de toutes les commissions communales soient communiquées à tous les conseillers municipaux.
- *Impasse des jardins : Ce chemin aurait besoin d'être remis en état. Plusieurs usagers ont le droit de passage, il leurs sera demander leurs autorisations.
- *Prochaine réunion publique : M le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir à une date possible pour la prochaine réunion publique en présence du 2nd adjoint de préférence.

La séance est levée à 22heures Le Maire AlainMICHEL

